



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19 heures 30, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Madame Edith RUCHON, Maire.

Date de convocation : 11 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 19

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : Mme GATET Fanny (pouvoir à Mme CAMUS), Mme CHAVASSE Danièle (pouvoir à Mme RUCHON).

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. LAROSE Didier, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : M. LEFAIVRE Pierre-Gilles.

Mme Edith RUCHON fait part de la démission de Mme Dominique MOSNIER de ses fonctions de Conseillère Municipale. Elle est remplacée par le suivant de liste Mme Henriette JACQUET.

Le quorum étant vérifié, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la réunion du 11 Décembre 2023 est approuvé en l'état et signé par Mme la Maire et M. AUTISSIER Bertrand, secrétaire de séance.

GROUPEMENT DE COMMANDES : marché d'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services adopté antérieurement par ViennAgglo « action 1 - groupements de commandes » et afin d'optimiser les achats, il est proposé aux communes membres qui le souhaitent de s'associer à Vienne Condrieu Agglomération pour lancer un marché d'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025, en groupement de commandes.

La forme du marché est un accord-cadre à marchés subséquents avec un maximum par lot. Il comporte 2 lots.

Le marché est prévu pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à exécuter les marchés à hauteur de ses besoins propres.

Une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint à la présente délibération, définit les conditions administratives et financières du fonctionnement de ce groupement.

Il convient ainsi de valider ces dispositions et d'autoriser Madame le Maire à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

VU l'article L2113-6 du Code de la commande publique,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération,

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune de Reventin-Vaugris d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché d'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025, afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour l'achat d'électricité et services associés pour l'année 2025
- **AUTORISE** Vienne Condrieu Agglomération à signer l'accord-cadre pour le compte de la Commune.
- **AUTORISE** Madame la Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint, à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

PROJET D'ARRETE PREFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE (APPB) SUR LE SITE DU VALLON DU GERBOLE

Madame la Maire rappelle qu'en 2021, l'association Nature Vivante a proposé d'intégrer dans la nouvelle SCAP (Stratégie de Création d'Aires Protégées) le vallon de Gerbole.

Ce vallon en rive gauche du Rhône sur son premier défilé est le plus vaste et celui qui est resté le plus « naturel ». La cartographie proposée s'appuie sur celle de la ZNIEFF pour rester sur la diversité naturelle initiale qui permet d'englober aussi bien bois et prairies du bassin versant indispensables à de nombreuses espèces animales et végétales particulières.

Pour évaluer le potentiel et la maturité de cette proposition, une visite de terrain avec le service Environnement/Patrimoine de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, l'association Nature Vivante et les élus de la Commune a eu lieu le 27 novembre 2023 permettant d'identifier un nombre important d'enjeux de biodiversité de très haute qualité.

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est le cadre réglementaire dans lequel le site du vallon de gerbolle pourrait être protégé.

Considérant que la Commune souhaite engager une protection de la faune et de la flore,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'engager la démarche d'instruction d'un projet d' arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) sur le site du vallon de Gerbole,
- d'autoriser Madame la Maire ou en cas d'empêchement Monsieur le 1^{er} Adjoint à accomplir toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce projet.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2021-057 en date du 15 novembre 2021 confiant à Mme la Maire des délégations,

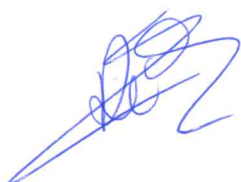
Le Conseil Municipal PREND ACTE des décisions suivantes :

- commande d'un montant de 5 406,85 € H.T. auprès de SUEZ pour le renouvellement d'un poteau d'incendie route du Barrage,
- commande d'un montant de 3 761,61 € H.T. auprès de SUEZ pour le renouvellement d'un poteau d'incendie chemin de la Conche,
- commande d'un montant de 3 761,61 € H.T. auprès de SUEZ pour le renouvellement d'un poteau d'incendie chemin du Vieux Vaugris,
- commande d'un montant de 3 787,97 € H.T. auprès de SUEZ pour le renouvellement d'un poteau d'incendie chemin de l'Aubressin,
- commande d'un montant de 1 915,89 € H.T. auprès de SUEZ pour l'entretien d'un poteau d'incendie chemin du Vieux Vaugris-RN 7,
- commande d'un montant de 8 390 € H.T. auprès de CJD pour la mise en conformité suite aux contrôles des équipements électriques dans les bâtiments.

Fin de la séance à 19 h 55.

Mme la Maire,

Edith RUCHON



Le secrétaire de séance,

Pierre-Gilles LEFAIVRE

